



NUMERO : 2025 - 225

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Sarcelles,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la décision du Maire n° 2024-195 du 15 juillet 2024,

Vu le bail consenti à Madame Manuella MONA pour le local situé au Centre commercial « Les Castors », 11 boulevard Maurice Ravel à Sarcelles (95200),

Vu la demande de Madame Manuella MONA en date du 1er octobre 2025 sollicitant la modification du nom de sa société actuelle Madame Manuella MONA par « SAS MONA'M HAIR »,

Considérant que Madame Manuella MONA souhaite modifier la dénomination de sa société pour des raisons administratives,

Considérant que cette modification n'entraîne aucun changement quant à l'activité exercée (coiffure et vente de produits capillaires) ni aux conditions d'occupation du local,

Considérant qu'il y a lieu d'acter officiellement ce changement de dénomination par « SAS MONA'M HAIR »,

DÉCIDE :**Article 1er :**

Le changement de dénomination de la société exploitée par Madame Manuella MONA est approuvé.

La société initialement dénommée Madame Manuella MONA est désormais intitulée « SAS MONA'M HAIR ».

Article 2 :

Ce changement de dénomination s'applique au bail en cours relatif au local situé au Centre commercial « Les Castors », 11 boulevard Maurice Ravel, 95200 Sarcelles.

Article 3 :

Toutes les autres stipulations du bail demeurent inchangées.

Article 4 :

Les recettes en résultant continuent d'être imputées au budget communal.

Fait à Sarcelles, le 21 octobre 2025



Le Maire,

Patrick HADDAD